



## DESCRIPTION D'ACHAT

### CHAPEAU D'HIVER UNISEXE ORNÉ DE FOURRURE

#### 1. PORTÉE

La présente description décrit les exigences relatives aux matériaux, au modèle, à la confection et à l'inspection d'un chapeau unisexe orné de fourrure de style Yukon destiné aux agents des services frontaliers (ASF) de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC).

#### 2. EXIGENCES GÉNÉRALES

- 2.1. CONCEPTION - Il doit s'agir d'un chapeau d'hiver unisexe de style Yukon confectionné à partir d'une étoffe de nylon bleu marine (recouverte d'un enduit hydrofuge durable) et orné d'une fourrure de rats musqués véritable de couleur brune. Six panneaux triangulaires doivent être taillés dans l'étoffe extérieure pour former la calotte. La garniture en fourrure du chapeau doit servir à confectionner des oreillettes pouvant être rabattues sur le dessus ou alors sur les oreilles pour les protéger contre le froid et pouvant être fixées au moyen de deux rubans tissés. L'intérieur du chapeau doit être doublé d'un tissu de nylon noir matelassé.
- 2.2. Tous les articles et matériaux couverts par la présente description d'achat doivent être exempts d'imperfections ou de défauts pouvant nuire à leur aspect ou à la tenue en service.

En cas d'incompatibilité entre le dossier contractuel, la description d'achat, les illustrations ou l'échantillon réglementaire, ces derniers prévaudront dans l'autre suivant :

- I) le contrat
- II) la description d'achat
- III) les dessins
- IV) l'échantillon réglementaire

### 3. ÉCHANTILLON RÉGLEMENTAIRE

S'il est disponible, un échantillon réglementaire portant le numéro de la description d'achat indiqué dans le contrat sera fourni au soumissionnaire retenu. Cet échantillon réglementaire constituera la norme en ce qui concerne toute propriété non définie dans la présente description d'achat. En cas d'écart entre l'échantillon et la description d'achat, cette dernière aura préséance, à moins d'avis contraire sur l'étiquette de l'échantillon réglementaire.

L'échantillon réglementaire sera expédié « port payé » et devra être retourné « port payé ».

Le fabricant doit retourner l'échantillon réglementaire à l'ASFC dans le même état qu'il l'a reçu. Tout échantillon réglementaire perdu ou endommagé doit être remplacé par un article identique, sinon l'ASFC doit être remboursée pour le coût d'un article de remplacement acceptable.

### 4. NORMES APPLICABLES

- 4.1. CAN/CGSB, 4.2, Méthodes pour épreuves textiles
- 4.2. CAN/CGSB 4.131-93, Fil polyester guipé de polyester
- 4.3. ISO 4915:1991 Textiles - Types de points
- 4.4. ISO 4916:1991, Textiles - types de coutures
- 4.5. CAN/CGSB-86.1-2003, Étiquetage pour l'entretien des textiles

### 5. EXIGENCES DÉTAILLÉES

#### 5.1. MATÉRIAUX

- 5.2. Tissu de base : Il doit s'agir d'un tissu fait entièrement de nylon bleu marine foncé et recouvert d'un enduit hydrofuge durable équivalent au tissu de l'échantillon réglementaire.

- 5.3. Garniture en fourrure : La fourrure doit être du rat musqué du printemps provenant de l'est du Canada ou de l'État de New York. Elle doit être de qualité n. 1, et les peaux doivent être bien fournies. Seuls les peaux très grandes dont le flanc a été enlevé peuvent être utilisés. La garniture en fourrure de chaque chapeau doit être taillée dans 2½ peaux d'apparence identique et le dos doit être centré. Les peaux doivent avoir un bel aspect et être d'apparence uniforme. Les côtés doivent être lissés vers l'avant et le centre avant doit être lissé vers le haut. Le côté cuir des composantes doit être teint de sorte à assurer une pénétration jusqu'au côté orné de fourrure le long des bordures selon une épaisseur de 2cm (3/4"). Il n'est pas permis de fendre les peaux pour la garniture latérale.
- 5.4. Doublure : Il doit s'agir d'une armure taffetas fait entièrement de nylon noir pesant 52 gm<sup>2</sup> (1,5 oz/vg<sup>2</sup>). La garniture thermique doit être de couleur blanche et être constituée d'une combinaison de polyester et de rayonne selon un ratio 80/20. Le produit matelassé fini doit peser 236 g/m<sup>2</sup> (7oz/vg<sup>2</sup>) [ou 372 g/mètres linéaires (12 oz/verges linéaires)].
- 5.5. Rubans s'attachant sous le menton : Il doit s'agir de rubans disponibles sur le marché qui sont tissés en forme de chevrons et sont faits entièrement de polyester bleu marine identique à la couleur de l'étoffe.
- 5.6. Fil : Il doit s'agir d'un fil de couleur identique à celle de l'étoffe dont l'âme et l'enrobage sont faits de polyester de type R40 Tex conforme à la norme CAN/CGSB 4.131-93.
- 5.7. Boutons-pression : Il doit s'agir de boutons-pression standards de 24 lignes équivalents à ceux de l'échantillon réglementaire. Les composantes de métal doivent être faites de laiton et être ornées d'un revêtement noir mat de 15 mm.
- 5.8. Bandeau absorbant : Couche extérieure de 3,2 cm (1¼ po), de largeur en croisé de coton noir du commerce. Équivalent à l'échantillon sous scellé.

## 6. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX QUANT À LA CONFECTION

- 6.1. Taille et dimensions : Les chapeaux doivent être disponibles en plusieurs grandeurs unisexes conformes aux exigences spécifiées selon les documents contractuels, les échelles de mesure et les illustrations.

- 6.2. Couture : Des points de chaînette doivent être exécutés sauf indication contraire. Il ne peut y avoir moins de cinq points par pouce et les points de départ et de fin doivent être finis au point d'arrêt. Les points doivent être uniformes et espacés également. La couture doit être exempte de points sautés ou autres anomalies pouvant résulter de mauvaises tensions de la machine.

## 7. CONFECTION

- 7.1. Calotte : La calotte doit être confectionnée à partir du matériel spécifié au paragraphe 5.2. Elle doit comprendre six panneaux triangulaires assemblés par couture et être ornée d'une surpiqure exécutée selon un indicateur de tension de 1,5 mm. La calotte doit être entièrement doublée d'un matériel conforme aux exigences spécifiées au paragraphe 5.4. La confection, la forme et les dimensions du produit fini doivent être identiques à celles de l'échantillon réglementaire.
- 7.2. Garniture en fourrure : Les morceaux de fourrures conformes aux exigences spécifiées au paragraphe 5.3 doivent être cousus sur la calotte et le produit fini doit être équivalent à l'échantillon réglementaire. Il est important de s'assurer que les oreillettes sont lisses des deux côtés. Les fourrures plissées et torsadées ainsi que les espaces dégarnis entre le sommet et les rabats ne sont pas acceptés.
- 7.3. Oreillettes : Le chapeau doit être muni de deux oreillettes confectionnées à partir de deux morceaux d'étoffe conforme aux exigences spécifiées au paragraphe 5.2 et de deux morceaux de fourrure conforme aux exigences spécifiées au paragraphe 5.3. Les oreillettes doivent être de forme et de dimensions identiques à celles de l'échantillon réglementaire.
- 7.4. Rabat frontal : Le rabat frontal doit être confectionné à partir d'un morceau d'étoffe conforme aux exigences spécifiées au paragraphe 5.2 et d'un morceau de fourrure conforme aux exigences spécifiées au paragraphe 5.3. Il doit être fixé à la calotte au moyen de deux boutons-pression conformes aux exigences spécifiées au paragraphe 5.7. La confection, la forme et les dimensions du produit fini doivent être identiques à celles de l'échantillon réglementaire.
- 7.5. Rubans s'attachant sous le menton : Les rubans conformes aux exigences spécifiées au paragraphe 5.5 doivent mesurer 1,5 cm (5/8 de pouce) de largeur et 29cm (10½ pouces) de long. Ils doivent être fixés au point le plus bas de la couture d'assemblage de chaque oreillette.

## 8. ÉTIQUETAGE

Le chapeau d'hiver doit être marqué de manière permanente au moyen d'une étiquette portant les renseignements suivants en anglais et en français. L'étiquette doit être cousue à l'intérieur de la casquette du côté gauche et fixée au bandeau absorbant.

- Taille
- Contenu en fibres du tissu de base et de la toile de renfort
- Numéro de contrat
- Numéro de fiche matériel :

## 9. INSPECTION TECHNIQUE

L'entrepreneur est tenu d'effectuer les inspections et les essais requis pour démontrer que les produits et services fournis sont conformes aux exigences de la présente description d'achat. L'entrepreneur peut y parvenir en effectuant les essais prescrits ou en démontrant à la satisfaction de l'autorité technique de l'ASFC qu'il respecte la description d'achat et le procédé de fabrication. L'entrepreneur peut faire appel à des installations d'essai des textiles indépendantes certifiées selon les normes ISO 9001 et ISO 17025 et acceptables pour l'autorité technique de l'ASFC. Les documents attestant la certification sont requis.

L'autorité technique de l'ASFC se réserve le droit de procéder à toute inspection jugée nécessaire pour s'assurer que les produits et les services fournis sont conformes aux exigences prescrites. Aux fins d'inspection, une partie de chaque expédition, ne dépassant pas deux pour cent ou deux articles de chaque envoi de moins de cent articles, peut être soumise à des essais pouvant les détruire. Si les résultats de ces essais sont inférieurs ou non conformes aux exigences de la norme, tous les articles détruits lors des essais doivent être remplacés, aux frais de l'entrepreneur, par d'autres articles conformes aux critères de qualité établis. La totalité de la livraison livrée peut également être refusée s'il s'avère que des articles précédemment rejetés à cause de défauts non réparables sont de nouveau soumis aux fins d'inspection.

L'entrepreneur sera immédiatement avisé si certains articles ne sont pas acceptés et ces articles lui seront réexpédiés à ses propres risques et frais.

## 10. LIVRAISON, EMBALLAGE ET MARQUAGE DES CONTENANTS

Il incombe au fabricant de faire en sorte que les marchandises soient adéquatement conditionnées de manière qu'elles puissent être livrées sans être endommagées. Toute marchandise reçue qui est endommagée sera retournée au fabricant pour remplacement à ses frais.

L'emballage et le marquage des contenants d'expédition doivent satisfaire aux exigences de l'appel d'offres.

Un bordereau de marchandises portant la liste du contenu doit accompagner chaque livraison.

L'entrepreneur doit aussi indiquer clairement à l'extérieur de chaque conditionnement (boîte) les renseignements suivants :

- Taille
- Numéro de fiche article
- Quantité d'articles de chaque taille contenue dans la boîte
- Numéro de contrat

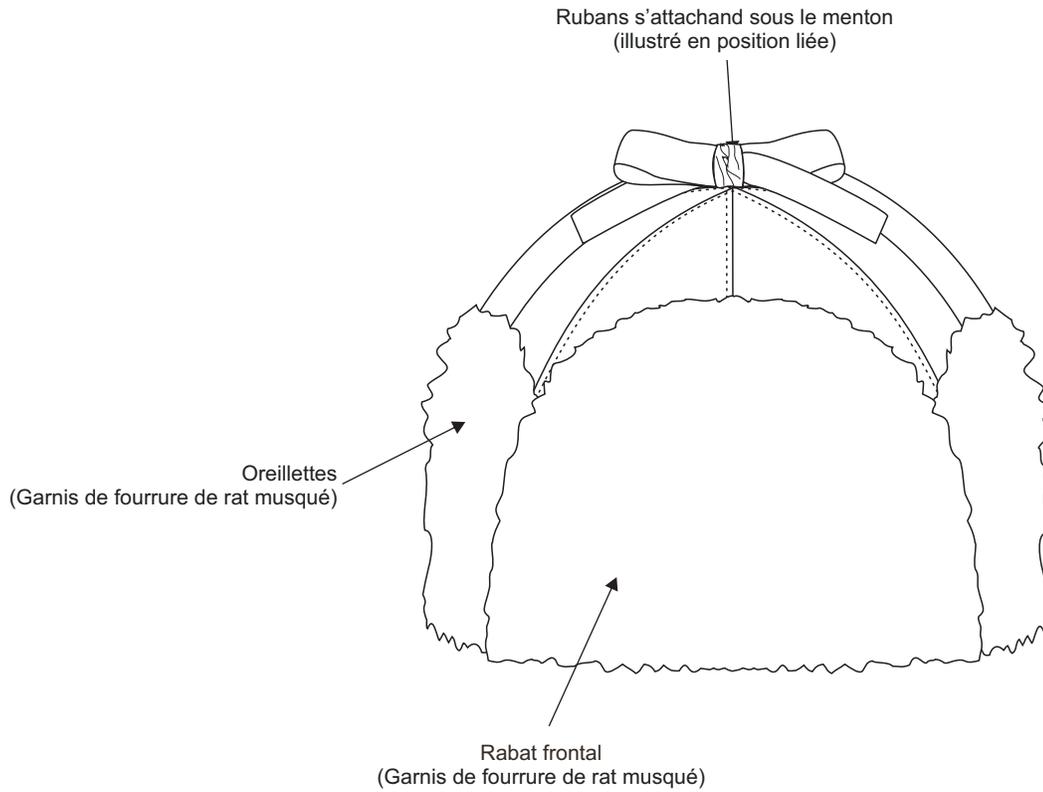
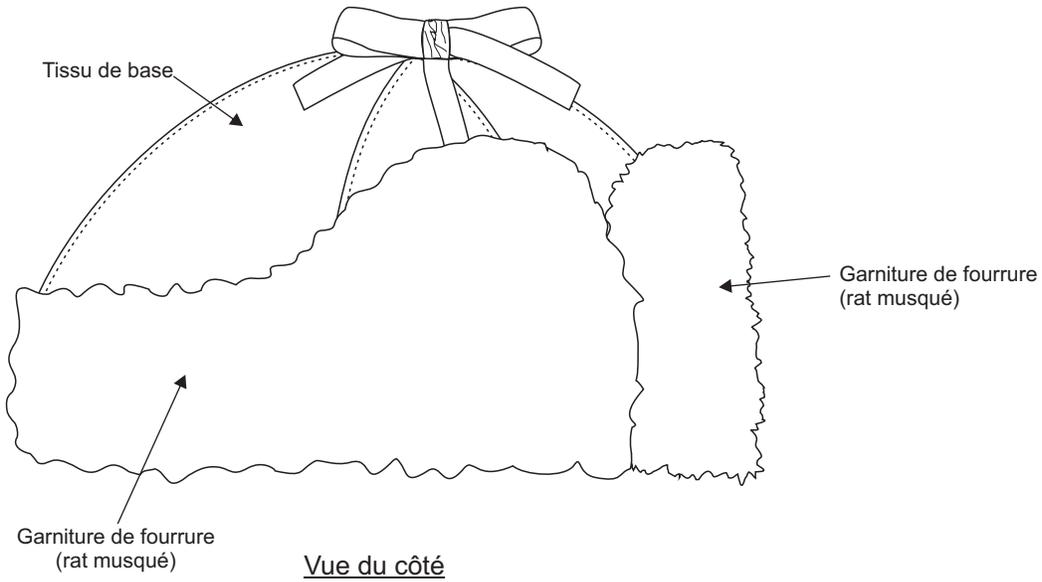
## 11. ANNEXES

DESSINS – Annexe A

**TABLEAU DE MESURES**  
**CHAPEAU D'HIVER UNISEXE ORNÉ DE FOURRURE**

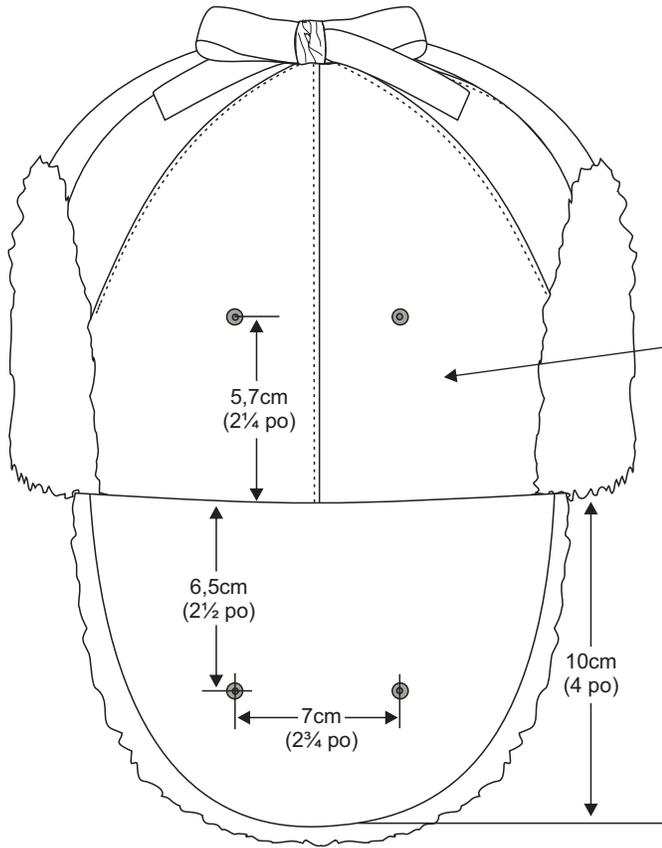
Taille	Tour de tête (Circonférence)		Mesures finis	
	POUCES	CENTIMÈTRES	POUCES	CENTIMÈTRES
6	19	48	19 5/8	50
6 1/8	19 3/8	49	20	51
6 1/4	19 3/4	50	20 1/2	52
6 3/8	20 1/8	51	20 7/8	53
6 1/2	20 1/2	52	21 1/4	54
6 5/8	20 7/8	53	21 5/8	55
6 3/4	21 1/4	54	22	56
6 7/8	21 3/4	55	22 3/8	57
7	22 1/8	56	22 7/8	58
7 1/8	22 1/2	57	23 1/4	59
7 1/4	22 7/8	58	23 5/8	60
7 3/8	23 1/4	59	24	61
7 1/2	23 5/8	60	24 3/8	62
7 5/8	24	61	24 7/8	63
7 3/4	24 1/2	62	25 1/4	64
7 7/8	24 7/8	63	25 5/8	65
8	25 1/4	64	26	66
<b>TOLÉRANCES +/-</b>			6mm (1/4 po)	6mm (1/4 po)

ANNEXE A  
Chapeau D'Hiver Unisexe Orné de Fourrure  
CBSA/ASFC-2013-04-119  
Dessin 1



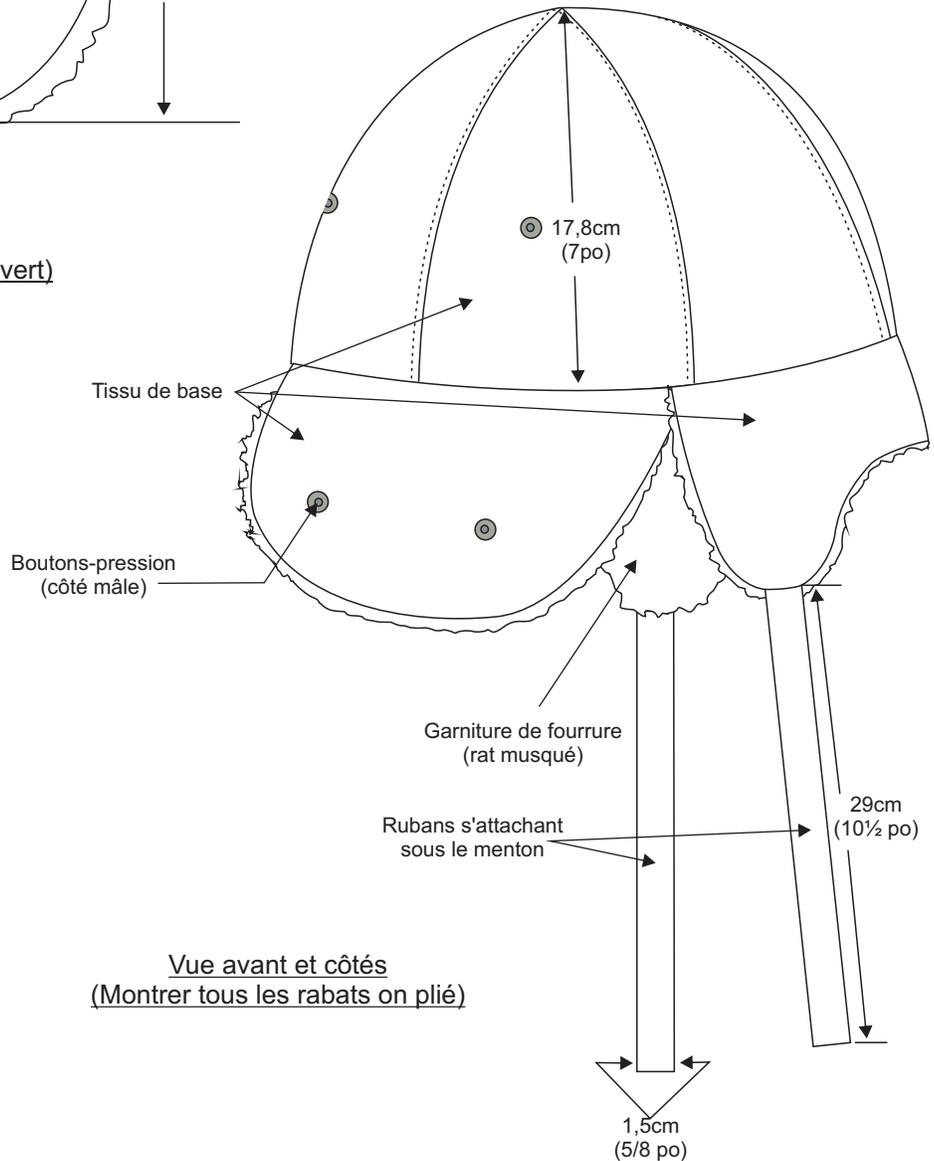
NON À L'ÉCHELLE

ANNEXE A  
 Chapeau D'Hiver Unisexe Orné de Fourrure  
 CBSA/ASFC-2013-04-119  
 Dessin 2



Boutons-pression  
(côté femelle)

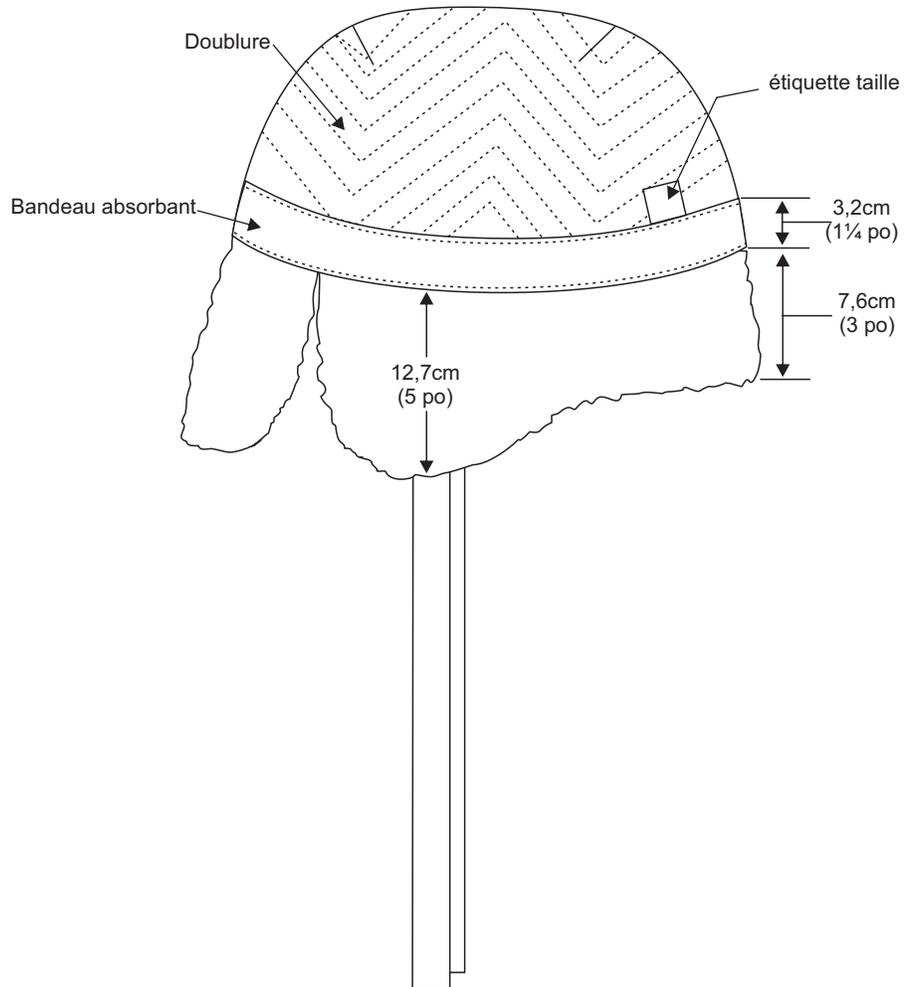
Vue du devant  
 (Rabat avant montrant ouvert)



Vue avant et côtés  
 (Montrer tous les rabats on plié)

NON À L'ÉCHELLE

ANNEXE A  
Chapeau D'Hiver Unisexe Orné de Fourrure  
CBSA/ASFC-2013-04-119  
Dessin 3



Vue Intérieure

NON À L'ÉCHELLE